

TUYAUX DE DESCENTE

PÉNURIE DANS LA RÉGION DE TORONTO

À l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. McLLRAITH (adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements): L'honorable député de Parkdale posait hier la question suivante à propos de la fabrication de tuyaux de descente:

Comme il existe une grave pénurie de tuyaux de descente dans la région de Toronto, le Gouvernement a-t-il pris quelque moyen en vue d'accroître la fabrication de ces tuyaux?

Nous avons pris des mesures énergiques pour pousser la fabrication de tuyaux de descente en fonte et de leurs accessoires au cours du dernier semestre de 1946 et le premier semestre de 1947. Les voici:

Nous dirigeons sur les usines suffisamment de fer en gueuse pour qu'elles produisent à plein rendement. Nous maintiendrons les livraisons de fer en gueuse pour alimenter les nouvelles sources de production en 1947. L'industrie a reçu l'autorisation de majorer ses prix pour compenser l'augmentation des frais de fabrication.

Nous avons aidé les fabricants à se procurer l'outillage nécessaire à la Corporation des biens de guerre lorsqu'il ne leur était pas possible de les obtenir autrement ou assez tôt pour accélérer la production. Nous avons approuvé la demande d'un producteur important qui voulait augmenter ses moyens de fabrication en vue de produire précisément des tuyaux de descente en fonte et leurs accessoires. On met à exécution, depuis le 1er janvier, un programme qui, au moyen de primes, stimule la production, afin de l'élever au-dessus des chiffres de base déterminés à la fin de 1946 quant à la fabrication régulière.

Les résultats de ces mesures se sont fait sentir dès le début de l'année, sous forme d'accroissement de la production dans toute cette industrie. La production totale de tuyaux de descente et accessoires en fonte, en 1946, s'est établie à environ 2,100 tonnes par mois ou un peu plus de 25,000 tonnes, pour l'année. Au cours des cinq premiers mois de 1947, la production a été, en moyenne, d'environ 2,800 tonnes par mois, c'est-à-dire au rythme de 33,600 tonnes annuellement. Grâce à l'expansion de cette industrie, on estime que le Canada, en 1947, produira à peu près 35,000 tonnes, ou 40 p. 100 de plus qu'en 1946.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE
SUR LE REVENU

ADOPTION DES AMENDEMENTS DU SÉNAT

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances) propose la 2e lecture et l'adoption des amendements apportés par le Sénat au bill n° 269, tendant à modifier la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2e fois et adoptés.)

FONDS DE BIENFAISANCE
DE L'ARMÉEÉTABLI AU MOYEN DES CAISSES DE CANTINE DE
L'ARMÉE ET D'AUTRES CAISSES MILITAIRES—
CRÉATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'hon. BROOKE CLAXTON (ministre de la Défense nationale) propose la 2e lecture du bill n° 410 tendant à établir un fonds de bienfaisance provenant de caisses de cantine de l'armée et d'autres caisses militaires.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Macdonald (Brantford), passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1 (titre abrégé).

L'hon. M. CLAXTON: Avant qu'on adopte l'article, j'aimerais formuler une brève observation. Le 26 février de cette année, je proposais la nomination d'un comité spécial chargé d'enquêter sur la façon de disposer des caisses de cantine. Ces caisses ont été instituées à même les bénéfices réalisés sur la vente de diverses fournitures par les cantines et tirés d'autres sources relevant exclusivement de l'armée canadienne. Le comité a donc été institué et les honorables députés ont dû constater avec satisfaction qu'il se compose de neuf hommes ayant servi dans la seconde Grande Guerre, de douze ayant servi dans la première Grande Guerre et de trois qui avaient servi dans les deux guerres. Ce n'est pas le premier comité qui ait été institué en vue d'examiner la question des caisses de cantine. On en avait créé un, le 30 août 1941, sous la présidence de M. J. M. Macdonnell, alors simple citoyen, mais qui est devenu l'honorable représentant de Muskoka-Ontario. En vertu d'une résolution présentée à la Chambre, le 24 mars 1942, on instituait un comité parlementaire qui tint un grand nombre de réunions sous l'habile et sympathique présidence de l'orateur suppléant qui préside les réunions du comité plénier, l'honorable